

RC-6/3 : Fonctionnement du Comité d'étude des produits chimiques

La Conférence des Parties,

1. *Prend note* des informations contenues dans le rapport du Comité d'étude des produits chimiques sur les travaux de sa huitième réunion,¹ ainsi que dans la note du Secrétariat;²

2. *Prend également note* de la décision CRC-8/3 sur le trichlorfon et le plan de travail pour l'élaboration du projet de document d'orientation des décisions;

3. *Prend en outre note* de la décision des Bureaux du Comité d'étude des produits chimiques et du Comité d'étude des polluants organiques persistants de tenir les réunions des deux Comités l'une à la suite de l'autre entre le 14 et le 25 octobre 2013, ainsi que de la proposition d'organiser, pendant cette période, une session conjointe ne dépassant pas une journée consacrée à l'échange d'informations scientifiques;

4. *Décide* d'entreprendre une évaluation des expériences des avantages apportés par l'organisation des réunions des deux Comités l'une à la suite de l'autre;

5. *Prie* le Secrétariat de rassembler ces informations et de faire rapport à la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam, à sa septième réunion;

6. *Nomme* les 14 experts désignés pour siéger au Comité;³

7. *Proroge* le mandat des 17 membres actuels du Comité du 30 septembre 2013 au 30 avril 2014 et celui des 14 autres membres du Comité du 30 septembre 2015 au 30 avril 2016;

8. *Décide* que les mandats futurs commenceront le 1^{er} mai d'une année paire donnée et se termineront le 30 avril quatre ans plus tard;

9. *Adopte* la liste des 17 Parties devant désigner des membres du Comité, dont le mandat commencera le 1^{er} mai 2014, comme énoncé en annexe à la présente décision;

10. *Décide* de prier le Comité d'étude des produits chimiques de nommer, à sa neuvième réunion, un Président intérimaire pour sa dixième réunion, et décide de confirmer l'élection du Président à la septième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam;

11. *Note* la tenue d'un séminaire d'orientation pour la participation effective des nouveaux membres aux travaux du Comité d'étude des produits chimiques, et prie le Secrétariat de continuer à organiser des séminaires de ce type pour les membres du Comité et de faire rapport sur les résultats de cette activité à la Conférence des Parties à sa septième réunion;

12. *Invite* les Parties et les autres parties prenantes en mesure de le faire à contribuer aux travaux du Comité et à fournir un appui financier pour l'organisation du séminaire d'orientation;

13. *Prend note* du guide de poche pour la participation effective aux travaux du Comité d'étude des produits chimiques,⁴ et recommande aux Parties de l'utiliser;

14. *Adopte* l'amendement à la procédure à suivre pour l'élaboration des documents d'orientation des décisions et notes explicatives correspondantes⁵, proposé au paragraphe 24 de la note du Secrétariat.⁶

Annexe à la décision RC-6/3

¹ UNEP/FAO/RC/CRC.8/12.

² UNEP/FAO/RC/COP.6/6.

³ UNEP/FAO/RC/COP.6/INF/3/Rev.1.

⁴ www.pic.int/tabid/1060/Default.aspx.

⁵ Décision RC-2/2.

⁶ UNEP/FAO/RC/COP.6/6.

**Liste des Parties retenues par la Conférence des Parties
à sa sixième réunion pour désigner les membres du Comité
d'étude des produits chimiques dont le mandat prendra effet le
1^{er} mai 2014**

Groupe des États d'Afrique

Cameroun
Éthiopie
Maroc
Togo

Groupe des États d'Asie et du Pacifique

Chine
Malaisie
Pakistan
Thaïlande

Groupe des États d'Europe centrale et orientale

Pologne
République de Moldova

Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes

Antigua-et-Barbuda
Honduras
République dominicaine

Groupe des États d'Europe occidentale et autres États

Australie
Canada
Espagne
Pays-Bas